

# Assemblée générale CITRE



**Développement des EnR :  
entre promesses, contraintes réglementaires, et projets de territoire**



# Qui sommes nous ?

- **Simon Cossus** - Directeur Général Enercoop Languedoc-Roussillon
- **Elsa Mellon** - Chargée de projets dans le département du gard ACTTE - Enercoop



# De quoi allons nous parler ?

- Cadre réglementaire - que dit la loi APER ? (5')
- Contexte photovoltaïque et marché de l'électricité (10')
- Comment s'appropriier les questions d'énergie et faire des projets renouvelables, un projet de territoire ? (5')

# Éléments de contexte

La loi n° 2015-992 du **17 août 2015** sur la transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que la loi n° 2019-1147 du **8 novembre 2019** relative à l'énergie et au climat, fixent des objectifs ambitieux.

- Ces lois indiquent que la France devra atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et que d'ici 2030, les énergies renouvelables devront représenter au moins **33 %** de la consommation énergétique totale et **40 % de la production d'électricité nationale**.

# La loi APER

La loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables), promulguée en **mars 2023**, a pour objectif de dynamiser le développement des énergies renouvelables en France, afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique et aux objectifs climatiques.

## Les points clés :

1. **Création de zones d'accélération**
2. **Simplification des procédures administratives**
3. **Partage des bénéfices avec les territoires**
4. **Protection de la biodiversité**

# Zoom sur les ZAEnr

Les **Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR)** sont des espaces géographiques identifiés en concertation avec les **collectivités locales** et les **acteurs régionaux**, où les projets d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc.) pourront se développer plus rapidement

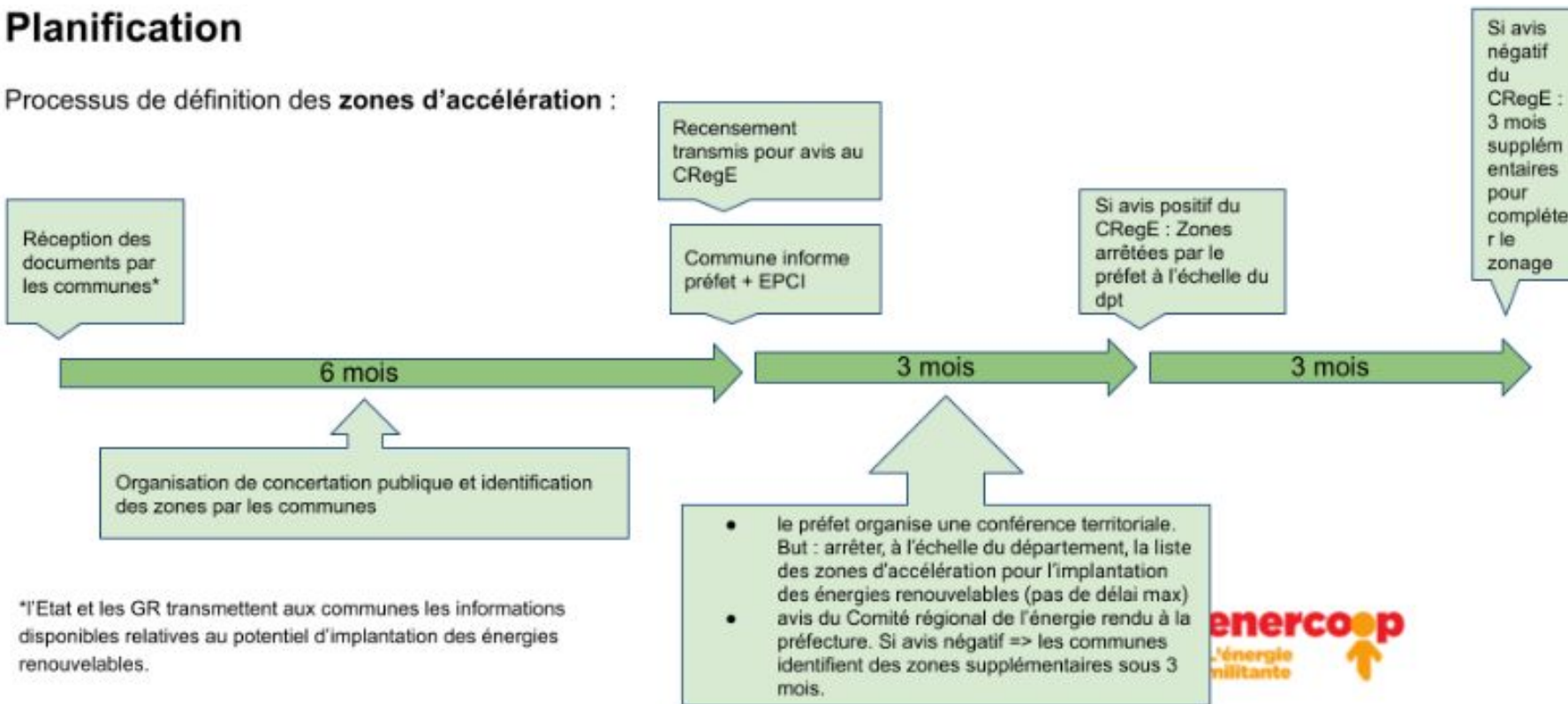
## Critères de Définition

- Potentiel énergétique
- Acceptabilité sociale
- Compatibilité environnementale
- Accessibilité du réseau
- Cohérence avec les plans locaux

# Quelle temporalité ?

## Planification

Processus de définition des **zones d'accélération** :



# Quelles accélérations ?

## Procédures d'autorisation environnementale

Priorité aux ZAENR et analyse accélérée (3 mois ou 4 mois)

Fusion des enquêtes publiques

## Permis de construire

Réduction des délais de traitement

Encadrement des recours

## Raccordement au réseau

Délai maximum et simplification des études (Enedis / RTE)

## Dérogation

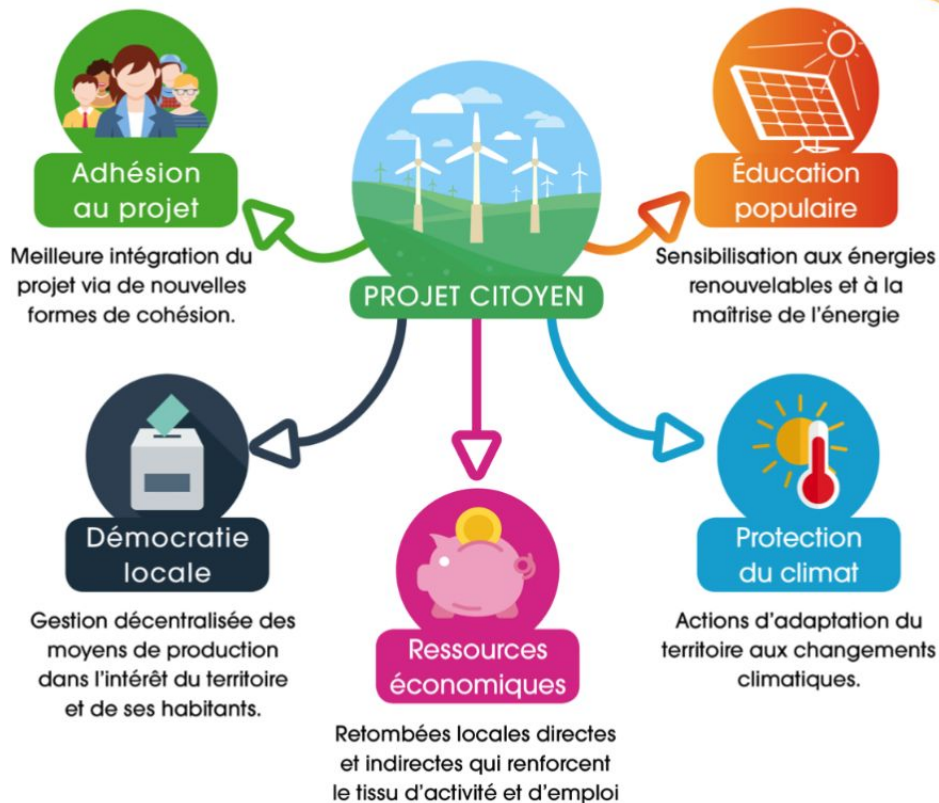
Possibilité d'obtenir des dérogation (PLU)

# Quels impacts sur le territoire ?

Développement des EnR :

entre **promesses, contraintes réglementaires, et projets de territoire**

# L'INTÉRÊT D'UN PROJET CITOYEN POUR LE TERRITOIRE



## + de retombées économiques pour le territoire :

- Création d'emplois,
- Choix de prestataires locaux,
- Investissement citoyen,
- Dividendes.

## + de retombées sociétales :

- Meilleure acceptation des projets,
- Appropriation de la transition énergétique,
- Support pédagogique à la sobriété.

# L'autoconsommation collective dans les projets d'énergie

